Document explicatif – modification plan d'urbanisme

Informations générales

Titre	Créer une aire d'affectation « Aire écologique et récréative » (AER) et une aire d'affectation « Parc et espace vert » (PEV), le tout à même une partie d'une affectation « Résidentielle » (RES) à proximité des rues Notre-Dame Ouest et Doucet
Résumé	La modification proposée consiste à créer une aire d'affectation « Aire écologique et récréative » (AER) et une aire d'affectation « Parc et espace vert » (PEV), le tout à même une partie d'une affectation « Résidentielle » (RES) à proximité des rues Notre-Dame Ouest et Doucet. De cette modification découlera le projet de règlement visant de créer les zones AER-2320, PEV-2319, RES-2318 ainsi que d'agrandir la zone RES-2108, le tout à même une partie des zones RES-2105 et RES-2104. (dossier 300-24-090).
Concordance	Oui
Date	1er avril 2025

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	de Chavigny
Territoire visé (avant)	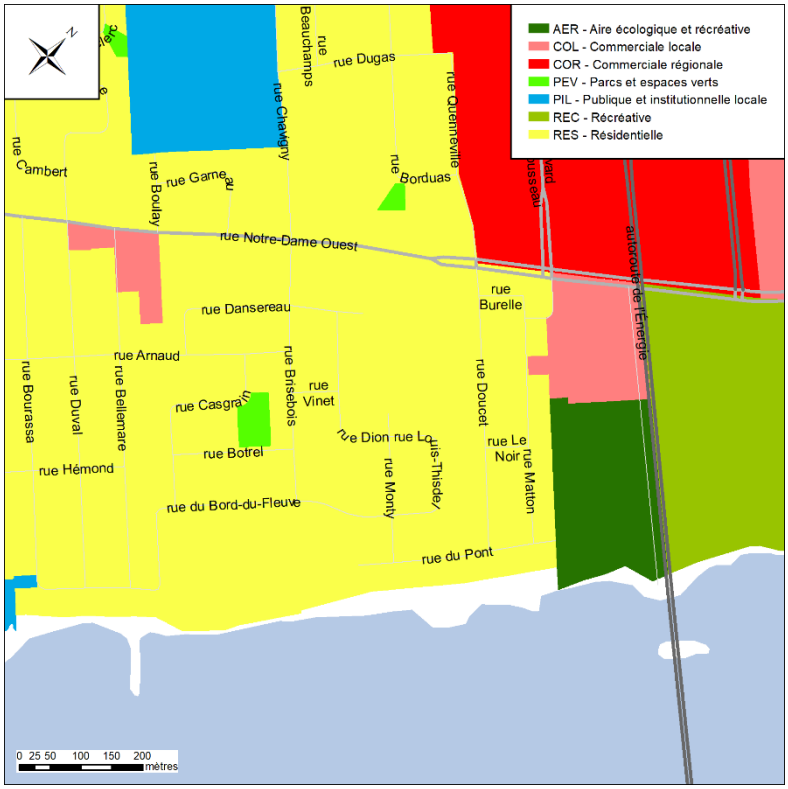

Territoire visé (après)	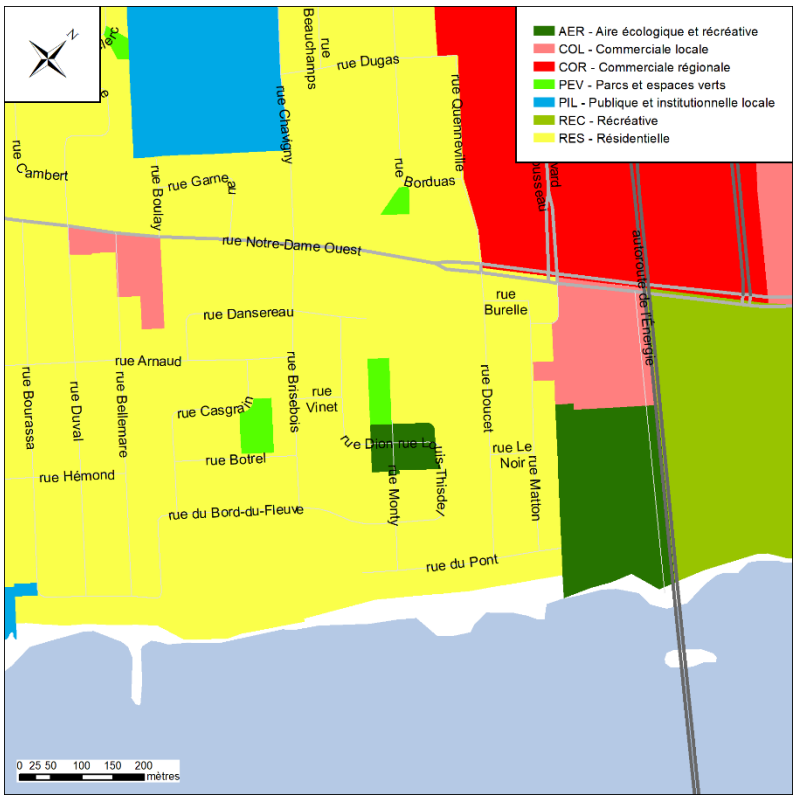
Objet	Créer une aire d'affectation « Aire écologique et récréative » (AER) et une aire d'affectation « Parc et espace vert » (PEV), le tout à même une partie d'une affectation « Résidentielle » (RES)
Approbation référendaire	Non susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 109